

Fraternité



Accueil • Tous les services en ligne & documentations • Contributions Indirectes En Ligne (CIEL)



Déclaration Annuelle d'Inventaire – Pas à Pas 2022



Sommaire

1. Accéder à la DAI dans Ciel

2. Vous n'avez pas de différence de stock à signaler

4. Saisie des CRD

3. Vous avez des différences de stock à signaler

5. Dépôt définitif de la DAI

- utilisation du taux annuel de pertes global
- utilisation des taux détaillés par opération
- utilisation d'un taux personnalisé



1. Accès à la DAI dans Ciel

3

07/2022



En fin de campagne viticole, au 31 Juillet, vous devez réaliser l'inventaire de votre stock de vin et de CRD.

Cet inventaire est renseigné sur la déclaration de Stock, à des fins statistiques.

Il est aussi déclaré sur la Déclaration Annuelle d'Inventaire (DAI), dans CIEL, après l'établissement des 12 DRM de la campagne passée.

La DAI peut être déposée du 1^{er} août au 12 septembre.

S'il n'y a pas de différence entre votre stock réel et le stock théorique, qu'il n'y a aucune perte à déclarer : le dépôt de la DAI via CIEL consiste simplement à confirmer le stock réel.

S'il y a une différence entre votre stock réel et le stock théorique alors il y a potentiellement des manquants taxables. Le dépôt de la DAI via CIEL consiste à déterminer la différence entre les stocks, déclarer les pertes et calculer les éventuels manquants taxables.







Que souhaitez-vous faire ?	
Déposer/modifier mes déclarations	
Rechercher mes déclarations	
Consulter mon profil opérateur	

Cliquez sur « déposer/modifier mes déclarations » puis sélectionnez votre agrément



Première modalité d'accès à la DAI

 \rightarrow dépôt de la DAI **avant la validation** de la première DRM de la campagne :

Lors de l'import du brouillon de la première DRM de la campagne depuis le portail interprofessionnel, une fenêtre pop-up demandant si vous souhaitez déposer votre DAI se présente au moment d'accéder à la DRM. Si vous cliquez sur « Déposer ma DAI » lorsque la fenêtre pop-up åpparaît, vous êtes automatiquement dirigé vers la saisie de celle-ci.

Tableau de bord

Numéro d'agrément : FR002304E0057

Période	Type de déclaration	N° de déclaration	Montant à payer	Paiement	Reste à payer	Etat	Actions
Septembre 2016	DRM	7000101	0€	Non applicable	0€	Validée	
Octobre 2016	DRM	7000103	0€	Non applicable	0€	Validée	
Novembre 2016	DRM	7000105	0€	Non applicable	0€	Validée	Consulter
Décembre 2016	DRM	7 Lors du dépô déclaration a	t de la première d nnuelle d'inventai	déclaration de v re. Si vous le so	otre campagne ouhaitez, clique	, CIEL vous propose (er sur "Déposer ma D	de déposer votre Al". Dans le cas
Janvier 2017	DRM	7 où vous souh cliquer sur "lo	aitez communiqu Inorer".	ier votre DAI au	format papier	à votre bureau de dou	ane habituel, sutter
Février 2017	DRM	7				lgnorer Dé	époser ma DAI
		7000442	0.6	Non	0.6	-	



Deuxième modalité d'accès à la DAI

 \rightarrow dépôt de la DAI depuis la page de validation de la première DRM de la campagne :

Si vous cliquez sur « Ignorer » à l'étape précédente, vous êtes redirigé vers la saisie de la première DRM de la campagne. Dans ce second cas, vous pouvez choisir de déposer votre DAI fois la DRM validée. une d'accès Un nouveau bouton est accessible depuis la de page confirmation de validation de première DRM de sa campagne:

Votre déclaration a bien été effectuée !

Date du dépôt :	25/05/2021 15:28:07
Numéro de référence :	7002962
Date limite de paiement :	01/06/2021
Montant à acquitter :	114 euros
Référence de la créance :	

Pour régler votre créance, deux options s'offrent a vous :

 le paiement par carte bancaire en ligne en cliquant sur le bouton "Accéder au télépaiement CB" ou en vous ren accesssible sans authentification, en renseignant la référence de la créance et le mot de passe associé reçu p
 le télépaiement (par prélèvement SEPA) en vous connectant au service en ligne Télépaiement, accessible depu

Retour au tableau de bord

📥 Imprimer la déclaration

Déposer ma DAI

Accéder au télép

Avec cette méthode, les cases « stock réel » de chaque produit repris dans la DAI sont pré-remplies avec les données du stock de début de période renseignées dans la première DRM de la campagne



Troisième modalité d'accès à la DAI

→ dépôt de la DAI depuis le tableau de bord, après la <u>validation</u>ou l'enregistrement à l'état <u>« Brouillon »</u> de la première DRM de la campagne

La ligne relative à la DAI apparaît dans votre tableau de bord lorsque la première DRM de la campagne est à l'état « Validé » ou à l'état « Brouillon ».

Tableau de bord

Numéro d'agrément : FR000117E0151

Période	Type de déclaration	N° de déclaration	Montant à pay	er Paiement	Reste à payer	Etat	Actions	
2017	DAI	7002524	14 €	Non actualisé	Non actualisé	Validée		🕑 Modil
Septembre 2017	DRM	7002777	131 €	Non actualisé	Non actualisé	Validée		
Octobre 2017	DRM	7002779	168 €	Non actualisé	Non actualisé	Validée	Consulter	
Novembre 2017	DRM	7002781	225 €	Non actualisé	Non actualisé	Validée		
Décembre 2017	DRM	7002783	0€	Non actualisé	Non actualisé	Validée		
Janvier 2018	DRM	7002785	131 €	Non actualisé	Non actualisé	Validée	Consulter	
Février 2018	DRM	7002787	187€	Non actualisé	Non actualisé	Validée	Consulter	
Mars 2018	DRM	7002789	0€	Non actualisé	Non actualisé	Validée	Consulter	
Avril 2018	DRM	7002791	0€	Non actualisé	Non actualisé	Validée	Consulter	
Mai 2018	DRM	7002793	131 €	Non actualisé	Non actualisé	Validée		
Juin 2018	DRM	7002795	0€	Non actualisé	Non actualisé	Validée	 Consulter 	
Juillet 2018	DRM	7002799	0€	Non actualisé	Non actualisé	Validée	 Consulter 	
Août 2018	DRM	7003038	0€	Non applicable	0€	Validée		🕑 Modifi
Septembre 2018	DRM					Non saisie	🛓 Déposer	
2018	DAI					Non saisie	🛓 Déposer	
Del	Delout a la liste des ac	réments Actualise	r mes paiements					

Attention : En cas de statut « Brouillon » de la DRM, les cases « Stock réel » de la DAI <u>ne sont pas pré-remplies.</u>

07/2022



Droits suspendus		
Vous avez des produits en droits suspendus à déclarer.	Aller à la saisie des produits	
Capsules représentatives de droit		
Vous avez des capsules représentatives de droit à déclarer.	Aller à la saisie des CRD	Pour saisir des produits en droits
Document justificatif et observations		suspendus,
Si vous souhaitez communiquer une pièce justificative au service des douanes, me fichier ci-dessous.	rci d'utiliser la fonction d'import d'un	cliquez sur le bouton « Aller à la
Parcourir Aucun fichier sélectionné.		produits »
NB : pour les documents joints, seuls les formats PDF et image (JPG ou PNG) du fichier de 1 Mo).	sont acceptés (taille maximale	

RÉPUBLIQUE RANÇAISE Libert Brateria	£5 15 15	Produits en droits suspendus Produit : MINERVO Libellé fiscal : Vins tranquilles au Libellé produit : MINERVOIS BL Aller directement à :* Les valeurs saisles représentent des c	IS BLA vec IG - A ANC VIN DEST VIN de ba VIN DEST VIN de ba VIN DEST VIN DES	NC OP OP NNE A LELABORATION DE CREMANT DE DIE SE CLARETTE DE DIE s Lancié blanc hedolitres (hi), comportant jusqu'à 5 décimales.				Les cases « stock théorique », « stock réel » et « pertes en cours d'exercice » sont modifiables à tout moment, CIEL recalculera à
		Stock théorique \varTheta	1 cours d'e	Stock réel 🖗	Pertes en cours d'exercice 😡	Excédents 9	Différence entre les deux stocks 🛛	
		1497,00000	hl	hi	hl			« excédents » et
		Calcul des pertes taxables	agne écoulé	e Q	Volume maximum de pertes autorisées		Pertes taxables	« différence entre
		Le stock théorique et le stock réel doivent être renseignés.						ies ueux slocks ».
		Récapitulatif de la déclaration	Enregistrer e	n brouillon Valider les produits				

Trois cases sont modifiables pour chaque produits :

 Le « stock théorique », pré-rempli avec le stock théorique de fin de période la dernière DRM de la campagne écoulée ;

 Le « stock réel » , pré-rempli avec le stock réel constaté par l'inventaire physique de fin de campagne (Si DAI déposée après validation de la DRM d'août) ;

– Les « pertes en cours d'exercice », correspondant à la somme des pertes constatées durant la campagne, et reprises au fur et à mesure sur les DRM dans la case « autres sorties » (qui ne génère pas de taxation) et justifiées dans la case « observations ». Si la case « pertes en cours d'exercice » n'est pas remplie, CIEL considère par défaut qu'elle est égale à zéro.

DOUANES & DROITS INDIRECTS	Les valeurs saisies représentent des quantités en t Saisie des stocks et des pertes en cours d'ex	nectolitres (hl), comportant jusqu'à 5 décimales. ercice				La case « Différence entre les deux stocks >
	Stock théorique	Stock réel	Pertes en cours d'exercice	Excédents	Différence entre les deux stocks	l'écart entre le
	1800,00000 hl	hl	hl			stock théorique e le stock réel
	Calcul des pertes taxables					auquel sont ajoutés les pertes
	Pertes totales constatées sur la campagne écoulée	θ	Volume maximum de pertes autorisées		Pertes taxables	constatées er
		Le stock t	et le stock réel doivent être renseignés.			cours d'exercice.
	Récapitulatif de la déclaration ± Enregistrer et	n brouillon Valider les produits				

La case « pertes totales constatées sur la campagne écoulée » correspond au volume total de pertes constaté lors de la campagne écoulée.

• Si « pertes totales constatées sur la campagne écoulée » > « Volumes maximum de pertes autorisées » alors il y aura des pertes taxables pour le produit sélectionné ;

• Si « pertes totales constatées sur la campagne écoulée » ≤ « Volumes maximum de pertes autorisées » alors il n'y aura aucune perte taxable pour le produit sélectionné.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité



2. Vous n'avez pas de différence de stock à signaler



Le stock réel est équivalent au stock théorique, et il n'y a aucune perte en cours de campagne.

Le message suivant s'affiche : « Il n'y a aucune perte déclarée pour le produit dont vous venez de saisir les stocks. Par conséquent, aucun taux de perte n'est à sélectionner. Veuillez choisir un autre produit s'il vous plaît. »

Il n'y a pas de perte taxable, vous pouvez changer de produit.

Si vous n'avez aucune perte sur aucun produit, répétez cette opération sur vos autres produits. N'oubliez pas de valider chacun des produits puis validez la déclaration en cliquant sur « déposer la déclaration » (slide 26). Vous recevrez ensuite un mail de notification.



Vous avez des différences de stock à signaler

 \rightarrow Utilisation du taux annuel de pertes global



Saisie des stocks et des pertes en cours d'exercice					
Stock théorique	Stock réel	Pertes en cours d'exercice \varTheta	Excédents 😧	Différence entre les deux stocks 😡	
1800,00000 hl	1720 hl	20 hl	0 hl	100 hI	
Il y a des pertes déclarées pour le produit dont vous venez de saisir les stocks. Par conséquent, veuillez sélectionner un type de taux de pertes en cliquant sur le bouton ci-contre, s'il vous plait.					
Calcul des pertes taxables					
Perces totales constatees sur la campagne ecoulee	•			Pertes taxables	

Il y a des pertes à déclarer, (constatées par l'inventaire, ou lors de la campagne écoulée sur une ou plusieurs DRM).

L'application CIEL calcule la différence entre les deux stocks, et le message suivant s'affiche : « Il y a des pertes déclarées pour le produit dont vous venez de saisir les stocks. Par conséquent, veuillez sélectionner un type de taux de pertes en cliquant sur le bouton ci-contre, s'il vous plaît. », et propose de cliquer sur le bouton « fournir des informations complémentaires » :





Vous accéder au choix du type de taux à appliquer ;

Si vous choisissez **« taux annuel de pertes global »**, un sous-menu s'ouvre et propose de choisir :

• Soit un stockage en cuve étanche avec un taux de 3,5 % sur le stock moyen ;

• Soit un stockage en cuve sous bois avec un taux de 6 % sur le stock moyen ;

 Soit un stockage en cuve étanche et sous bois. Vous devrez pouvoir clairement différencier dans votre comptabilité matières les différents types de stockage. En effet, il convient de distinguer les pertes suivant le mode de stockage auxquelles elles se rapportent et de pouvoir calculer le stock moyen pour chaque mode de stockage. À défaut de tenue de différents comptes afférents aux différents modes de stockage, la totalité des pertes ne pourra bénéficier que du taux le plus faible. Une fois le type de taux choisi, CIEL affiche l'encart correspondant au type de stockage sélectionné. Dans le cas des comptes de stockage, le stock moyen sur l'année est repris automatiquement dans la case « stock moyen » :

Taux annuel de pertes global 9 Taux personnalisés 6 Taux détaillés par opération Saisie des stocks et des pertes en cours d'exercice Sélectionner le type de compte à aiouter * 😡 ock réel 😡 Stock réel <table-cell> Stockage sous bois Stock théorique 😧 Pertes en cours d'exercice 9 Excédents <table-cell> Différence entre les deux stocks Stockage en cuve étanche hl hl 20 hl 1800.00000 1720 0 hl 100 hl Ajouter un type d'opération supplémentaire Il y a des pertes déclarées pour le produit dont vous venez de saisir les stocks. Par conséquent, veuillez sélectionner un type de taux de pertes en cliquant sur le bouton ci-contre, s'il vous plait. Taux annuel de pertes global - Stockage sous bois Stock moyen @ Taux Volume maximum de pertes autorisées 150.00000 hl 6 % 9 hl Supprimer ce type d'opération Calcul des pertes taxables

Pertes totales constatées sur la campagne écoulée	Volume maximum de pertes autorisées	Pertes taxables \varTheta
100 hl	9 hl	91 hl

<u>____</u>

Égalité Fraternité

CLAIRETTE DE DIE airette de Die méthode ancestrale

ANC

erac blanc

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ELABORATION DE CREMANT DE DIE

Type de taux

07/2022



En cas d'erreur dans le choix du type de compte, l'encart peut être supprimé en cliquant sur « supprimer ce type d'opération », puis en cliquant sur le bouton « fournir des informations complémentaires », pour avoir à nouveau accès aux listes de types de taux, et pour choisir le type de compte correct.

Saisie des stocks et des per	tes en cours d'exe	ercice				/	
Stock théorique		Stock	Stock réel 😡		Pertes en cours d'exercice	Excédents 🛛	Différence entre les deux stocks 😡
1800,00000	hl	172	0	hl	20 hl	0 hl	100 hl
Il y a des pertes déclarées pour le produit dont vous venez de saisir les stocks. Par conséquent, veuillez sélectionner un type de taux de pertes en cliquant sur le bouton ci-contre, s'il vous plait.					Ajouter un type d'opération supplémentaire	e	
Taux annuel de pertes glob	al - Stockage sous	bois					
Stock moyen 😝	-	Taux	Volume maximum de pertes autorisées	S			
150,00000	hl	6%	9 hl				
Supprimer ce type d'opération							
Calcul des pertes taxables							
Pertes totales constatées sur la	campagne écoulée	0			Volume maximum de pertes autorisées		Pertes taxables
100 hl					9 hl		91 hl



Vous avez des différences de stock à signaler

→ Utilisation des taux détaillés par opération

	VIN DESTIN VIN DE BA Vin de base MINERVOIS	NE A L'ELABOR SE CLAIRETTE Clairette de Die S BLANC	ATION DE CREMANT DE DIE DE DIE méthode ancestrale	
	CLAIRETTE Beaujolais	E DE DIE Lancié blanc	Type de taux	×
Les valeurs saisies représenten	t des quantités en he	ctolitres (hl), com	Sélectionner le type de taux *	
			🔿 Taux annuel de pertes global \varTheta	
Saisia das stocks at das par	tos on cours d'ovo	reico	🔿 Taux personnalisés 😌	
Salsie des slocks et des per	les en cours d'exe	TUILE	Taux détaillés par opération	
Stock théorique		Stock réel 😡	Sélectionner le type de compte à ajouter * 🤤	tocks
1800,00000	hl	1720	Compte d'élaboration ^ Compte de conditionnement Stockage sous bois	
			Stockage en cuve étanche Stockage après conditionnement	
Il y a des pertes déclarées pour l sélectionner un type de taux de p	e produit dont vous vo ertes en cliquant sur	enez de saisir les le bouton ci-cont		
Calcul des pertes taxables			v	
Pertes totales constatées sur la	campagne écoulée	0		

Les « taux détaillés par opération » concernent tous catégories fiscales de produits. Néanmoins, les comptes diffèrent selon les catégories fiscales. Les taux détaillés par opération sont consultables aux articles 50-0 K et 50-0 L de l'annexe IV au Code Général des Impôts (CGI). Rendez-vous en slide 16 pour suivre le pas à pas permettant de signaler les différences de stock.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fortornité



Vous avez des différences de stock à signaler

→ Utilisation d'un taux personnalisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberi Liberi Fraternit	
Vous avez sélectionné un taux personnalisé pour au moins un de vos con	nptes, par conséquent une pièce justificative est obligatoire
Droits suspendus	
Vous avez des produits en droits suspendus à déclarer.	Aller à la saisie des produits
Capsules représentatives de droit	
Vous avez des capsules représentatives de droit à déclarer.	Aller à la saisie des CRD
Document justificatif et observations	
Si vous souhaitez communiquer une pièce justificative au servic Parcourir Aucun fichier sélectionné. Ajouter ce fichier NB : pour les documents joints, seuls les formats PDF	e des douanes, merci d'utiliser la fonction d'import d'un fichier ci-dessous.
Observations	
✔ Detour Décentulatif de la déclaration	an brouillon 🔹 Dénoser la déclaration

Lorsque vous choisissez ce type de taux, vous devez transmettre en pièce jointe une copie de la décision de l'administration vous autorisant à utiliser ce type de taux. Rendez-vous en slide 16 pour suivre le pas à pas permettant de signaler les différences de stock.



4. Saisie des CRD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalitié Fraternité	DOUANI & DROI' INDIREC
--	------------------------------

Capsules représentat	ives de droit								
CRD vins mousseux - CRD vins mousseux - CRD vins tranquilles -	Personnalisées - 75 cl Personnalisées - 37,5 cl Personnalisées - 75 cl	×							
Calcul des manquants taxables									
Stock théorique	Stock réel	Différence entre les 2 stocks	Excédents	Manquants taxables					
1680	1620	60	0,00000 hl	- 0,45000 hl					
▲ Enregistrer en brouillo	n Valider les CRD								

Une fois les **données intégrées**, CIEL calcule la différence entre les deux stocks en **quantités de capsules** et ensuite détermine un **volume de manquants taxables** en hl ou un **volume en excédent**.

Pour chaque CRD, vous choisissez le type de capsule avec sa centilisation, ainsi que le stock réel constaté par inventaire.



5. Dépôt définitif de la DAI



Si vous avez renseigné vos stocks réels (et vos pertes éventuelles) pour tous les produits et/ou CRD repris sur la DAI, alors vous pouvez afficher la liquidation en cliquant sur le bouton « Déposer la déclaration »

 Le stock réel n'a pas été renseigné pour le produit "CORNAS" Le stock réel n'a pas été renseigné pour le produit "Bugey mousseux rosé". Le stock réel n'a pas été renseigné pour le produit "Bières <= 2,8 % vol.". 	
Droits suspendus	
Vous avez des produits en droits suspendus à déclarer.	Aller à la saisie des produits
Capsules représentatives de droit	
Vous avez des capsules représentatives de droit à déclarer.	Aller à la saisie des CRD

Si l'une des étapes obligatoires n'a pas été suivie, le message suivant s'affiche « le stock réel n'a pas été renseigné pour le produit [...] »



Produit fiscal	Volume	Taux	Code taxe	/	Montant	vous po
L385 - Vins mousseux - CRD	0,45	9,33 € / HL	L385 (Vins mousseux (art. 438 1° du CGI))		4,1985 €	la DAI e
L385 - Vins mousseux - CRD	0,1875	9,33 € / HL	L385 (Vins mousseux (art. 438 1° du CGI))		1,7493 €	déclarati
Vins mousseux avec IG - AOP	1,91389	9,33 € / HL	L385 (Vins mousseux (art. 438 1° du CGI))	/	17,8565 €	a'offich c
				, 		s aniche
						notificati
axation						
Code taxe			Montant calculé	Montant final		17.1 C 13
.385 (Vins mousseux (art. 438 1° du CGI))			23,8043 €	24 €	Votre	declaration a bie
						E
Montant total à payer : 24 €						
						Numero
Retour Enregistrer en brouillon Enregistrer	poser la déclara	ation				Date limite
						Date minte
						Monta
						Référence o

✓ Un écran récapitule le détail de la liquidation. irrez ensuite déposer définitivement cliquant sur le bouton « Déposer la on ». Le message suivant a et l'opérateur recevra un mail de on:

été effectuée !

ate du dépôt : 28/07/2017 14:49:42 le référence : 4480543 de paiement : 11/09/2017 à acquitter : 24 euros a créance : 17SCI44697460927

nmédiatement, vous pouvez accéder au menu en cliquant sur "espace privé". Deux options vous sont proposées : soit "télérégler SAR" pour les créances jusqu'à 5000 €; soit "télépaiement CB" pour les créances jusqu'à 1500 €, . Au delà de 5000 €, le virement est obligatoire (article 1698D du CGI).

Imprimer la déclaration